

CAPL MUTATIONS C DU 29 MAI 2018

compte - rendu

En préambule, une organisation syndicale a lu une déclaration liminaire ayant pour but de remettre en cause la publication du projet de mutation sur Ulysse 34.

La CGT se bat depuis des années pour la mise en ligne de ce projet, par souci de transparence et d'information dues aux agents.

Nous considérons que c'est par ce biais que nos collègues peuvent nous solliciter afin d'éclaircir certains questionnements concernant leurs affectations.

Malgré un mouvement plus satisfaisant que les années précédentes (28 stagiaires), vos élus ont voté contre le mouvement en raison des restructurations en cours, des temps partiels non compensés et des RAN en difficulté (Bédarieux, St Pons, Sète, Lodève, Lunel).

Cette année, les stagiaires ont obtenu des RAN à la disposition du directeur.

Seuls 4 d'entre eux sont ALD 34, ce qui était majoritairement le cas les autres années.

La CGT, au niveau national, revendique un mouvement unique de la catégorie C intégrant les premières affectations.

Une modification intervient sur la durée du séjour d'affectation des agents titulaires : **elle est maintenant de 2 ans**, sauf cas prioritaire.

Attention, au 1^{er} septembre 2019, le département expérimentera les nouvelles modalités des règles de gestion : plus de maintien à résidence en surnombre en cas de restructuration. L'intérêt du service amènera la direction locale à positionner des agents en lien avec leurs compétences respectives...

La direction a admis que l'an prochain, plus de latitude lui sera donnée pour combler les RAN déficitaires sans prendre en compte l'intérêt de l'agent.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

par mail sur cgt.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr
sur notre page facebook [CGT Finances Publiques 34](#)
ou sur notre site local <http://www.dgfip.cgt.fr/34/>